



Le **CPAS de Verviers** procède au recrutement

d'un **CHEF DE BUREAU SPECIFIQUE**
pour les Services Insertion socioprofessionnelle et Insertion sociale

Fonction

Sous l'autorité du Chef de Division de l'Action sociale, le chef de bureau spécifique encadre et dirige les 40 agents des Services Insertion socioprofessionnelle et Insertion sociale. Il/elle propose les changements et adaptations nécessaires au bon fonctionnement des services. Il/elle supervise le suivi budgétaire. Il/elle veille à la cohérence du service rendu aux usagers. Il/elle contribue activement à la réalisation de projets en matière d'ISP. Il/elle traduit la vision des Autorités en actions et politiques à mener dans son domaine. Il/elle est la personne relais avec la direction et porteur de la politique ISP du CPAS vers l'extérieur. Il/elle assure la représentation du service dans les diverses réunions internes et/ou externes. Il/elle assure le suivi des rapports destinés aux organismes qui financent certaines activités d'insertion (SPW, FSE, etc.) ou aux groupes dont fait partie le CPAS en matière d'ISP (MIREV, etc.).

Profil

- Être titulaire d'un Master en Sciences sociales, Sociologie, Sciences du travail, Sciences de l'éducation, Psychologie
- Avoir un Baccalauréat à orientation sociale constitue un atout
- Posséder une bonne connaissance des législations relatives au Centre Public d'Action Sociale (Loi organique du 8 juillet 1976 des Centres publics d'action sociale, Loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale et Loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS)
- Posséder des connaissances en finances locales est un atout
- Disposer de capacités managériales (une expérience pertinente en gestion d'équipe d'au moins une année constitue un atout)
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Outlook)
- Faire preuve d'un esprit d'analyse, de synthèse et d'initiative
- Être rigoureux, précis et méthodique
- Disposer d'excellentes capacités de communication au niveau oral et écrit
- Posséder un solide sens des responsabilités et de la discrétion
- Disposer du permis de conduire

Conditions de recrutement

- **Epreuve écrite** portant sur les connaissances

Loi organique du 8 juillet 1976 des CPAS, Loi du 26 mai 2002 sur le droit à l'Intégration sociale, Loi du 2 avril 1965 sur la prise en charge des secours accordés par les CPAS

Minimum des points requis : 50 % (épreuve éliminatoire)

- **Epreuve orale**

Entretien approfondi susceptible de faire connaître la personnalité du candidat, d'apprécier sa présentation, ses qualités d'élocution et ses capacités managériales

Minimum des points requis : 50 %

Minimum total des points requis à l'issue des deux épreuves : 60/100

Contrat proposé

Contrat à durée déterminée de 6 mois, avec possibilité de contrat de remplacement si convient.

Temps plein (38h/semaine).

Echelle barémique : A1 (attaché spécifique) : 21.814,64 EUR (non indexé).

Mensuel brut indexé : 3.042,05 EUR – Mensuel net indexé : 1.959,00 EUR (célibataire sans enfants) (dernier index : 1,6734 – ancienneté : 0) à temps plein.

Documents à fournir lors du dépôt de votre candidature

Lettre de motivation – Curriculum vitae – Copie du diplôme ou l'équivalence de la Communauté française pour le(s) diplôme(s) obtenu(s) selon un régime étranger – Extrait de casier judiciaire (daté de moins 3 mois).

Les dossiers complets de candidature sont à adresser par courrier **pour le 28 septembre 2018 au plus tard** (date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

CPAS de Verviers – A l'attention de Madame RENIER Martine, Présidente (Recrutement chef de bureau spécifique) - Rue du Collège, 49 à 4800 VERVIERS

Pour information complémentaire :

www.cpasdeverviers.be ou laurence.schillings@cpasverviers.be